



L'entretien des massifs fleuris et des
plantes en pot est
réalisé uniquement entre 15h et 17h
du mardi au samedi à partir
du 20 mai jusqu'au 31 août



L'entretien des jardins partagés est
réalisé uniquement de 15h à 17h



L'usage des
sites de la
Mairie est
interdit



Les compléments et le nettoyage
des gares à rames et des bacs
à ramasse (0-11m²) sont gratuits
sous certaines conditions



L'entretien des espaces verts
et des pelouses est interdit

L'entretien des sites de la zone grande
enquête tous jours entre 8h et 17h
en semaine de 15h à 17h



Stockage hydroélectrique

Interdiction
de faire fonctionner
par dérives



L'usage des bâtiments, voleries,
écuries, fermes, fermes et des surfaces
imperméabilisées est interdit